

JOURNEE DE RENCONTRES PROFESSIONNELLES DU 31 JANVIER 2008

ATELIER 4 : 2x+2 kultur svp !: LE FINANCEMENT DES CENTRES CULTURELS

Atelier animé par: Etienne Pévenasse (CC Gerpinnes)
Rapporteur : Christophe Loyen (CC Chênée)

Introduction par Etienne Pévenasse :

Doubler les budgets de la culture ? Pourquoi et comment ?
Manque de moyens ? Vraiment ?
Financement structurel ? Quelles garanties ?
Subsides extraordinaires ? Voués à disparaître ?
Dispositifs spéciaux ? Vivre ou mourir ?

Informations préalables de Marc Baeken, président de la 3C

7.11.05 > publication des priorités culture suite aux Etats généraux > point 2 = refinancement du secteur des Centres culturels. Engagements financiers fermes.

Octobre 2007 > installation de la 3C. Questions posées et décisions communiquées :

- durée du prochain contrat-programme : 4 ou 5 ans ?
- moratoire maintenu
- pas de montée de catégorie
- pas de fusion cat 3 et 4
- proposition de forfait = 9000 €/an pour cat 4, 6000 € pour cat 3 et 2, 5000 € pour cat 1, 1+ et 1++, 20 % d'augmentation maximale pour les CCR.
- Abandon des dispositifs spéciaux
- 1.300.000 € d'augmentation de l'enveloppe pour le secteur en 2009 (une augmentation de 4,04 %, bien peu en comparaison, par ex, des arts de la scène, + 45 % !). Mais si les CC ne diffusent plus les artistes, que restera-t-il comme espaces pour les arts de la scène ?

Informations préalables d'Eugène Braet pour l'administration

Présentation d'une grille permettant de visualiser l'impact réel sur chacun des Centres culturels de l'application de l'augmentation forfaitaire.

Cette augmentation forfaitaire semble liée à l'évaluation et la colonne 2008 n'a pas été correctement indexée. Nous ignorons à ce jour l'indexation applicable les années suivantes.

Réactions et commentaires

Des engagements non tenus ?

Des chiffres certes, mais quelles sont les priorités culturelles de la Ministre?

Les CC pivot de la culture ?

Priorité aux CCR ? Pourquoi ? Rien n'est expliqué, rien n'est justifié.

On nous encourage depuis un an à évaluer mais on nous annonce aujourd'hui qu'il n'y a pas de budget pour faire évoluer les projets...

On nous a endormi depuis les Etats généraux, notre attentisme est montré du doigt.

Vers un appauvrissement du secteur

L'application de la proposition « forfaits » nous mène droit vers le mur. Sans augmentation significative de l'enveloppe, des licenciements seront annoncés dans les équipes à l'horizon 2012 (un ex de CC1 ++ : masse salariale 2008 = 420.000 €, 2013 = 485.000 €, index et ancienneté inclus) et un déficit de programmation serait inévitable (cachets en augmentation de 30 % en 4 ans).

Et pas besoin de démonstration, la Ministre connaît les chiffres.

La Ministre souhaite s'appuyer davantage sur les Communes, or 49% d'entre-elles sont déficitaires.

Absence de concertation

L'Astrac est un espace de dialogue. Or les décisions de la Ministre ne reposent sur aucune concertation, ni avec les pouvoirs publics associés (quid de leur réaction ?), ni avec le secteur. Il n'y a plus de représentant de l'Union des Villes et des Communes à la 3C. Refusons ce système qui méprise le dialogue.

Quelles logiques dans les dispositifs ? Enrichir les lieux importants de diffusion au détriment des lieux polyvalents ? Il ne faut pas se laisser enfermer dans un débat budgétaire, nous devons ouvrir le débat politique.

S'il n'y a pas de montée de catégorie possible, pourquoi dès lors rendre un avis ? Il est vrai que rien ne nous permet d'affirmer qu'une dégradation est impossible...

Un timing trop serré

Les propositions et les décisions sont trop tardives pour nous permettre de respecter l'échéance du 15 mars.

Propositions d'actions

C'est au secteur à faire pression sur la Ministre. Mais n'oublions pas que nous ne sommes que 45 cc représenté à cette AG.

Appuyons-nous sur les arts de la scène plutôt que de nous y opposer.

Notre force c'est aussi notre public.

Arrêtons le travail un jour symbolique (le 21 juin ou le 27 septembre par exemple).

Ne rentrons pas nos contrats-programmes : le cabinet sera mis dans une situation juridiquement inextricable.

Mais les pouvoirs publics suivraient-ils le mouvement ?

Collectons les informations, envisageons les effets de l'absence de décisions et formulons à la Ministre une demande de délai supplémentaire.

Sans réponse, prévoyons d'autres actions.

Demandons rendez-vous à la Ministre.